

Faits & Gestes

Débats & Recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles

REVUE TRIMESTRIELLE

Publication du Secrétariat général
du Ministère de la Communauté française
Service de la Recherche
44 bd Léopold II - 1080 Bruxelles
Tél vert 0800/20 000
Site internet : www.faitsetgestes.cfwb.be



24

Un Bilan de la culture en Communauté française

Depuis 1995, le Ministère de la Communauté française publie un état des lieux des dépenses culturelles publiques en Belgique et... en Communauté française.

Ce projet, initié depuis plus de 10 ans a pour objet de répertorier l'ensemble des dépenses consenties par tous les pouvoirs publics pour la culture, d'une part, et d'analyser finement la consommation des budgets culturels de la Communauté française d'autre part.

Sa méthodologie est conçue pour s'adapter aux évolutions institutionnelles, non négligeables dans notre pays, ou pour intégrer d'autres travaux, complémentaires, comme, par exemple, ceux qui portent sur les dépenses culturelles des communes et des provinces¹.

La première partie de la 4^e édition du bilan, parue en 2006, reprenait l'évolution des budgets culturels des pouvoirs publics en Belgique.

Ce faits&gestes synthétise la seconde partie, tout juste sortie de presse, qui porte sur les budgets de la Communauté française. Le premier chapitre, réalisé par l'Observatoire des politiques culturelles, réactualise l'*Évolution des dépenses culturelles*. Le second, plus comptable, concerne les *Flux financiers de la culture pour 2003 – 2004*.

Des périmètres culturels ont été définis et des données de référence rigoureusement identiques sont utilisées aujourd'hui pour toute la Communauté française.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES CULTURELLES DE 1984 À 2005

Depuis sa création, l'Observatoire des politiques culturelles a initié une démarche visant à reconstituer l'évolution des dépenses culturelles du ministère sur une longue période. Les données, issues des budgets du Ministère, sont réparties selon le classement qui y est en usage actuellement, c'est-à-dire en divisions organiques (DO) et en programmes.

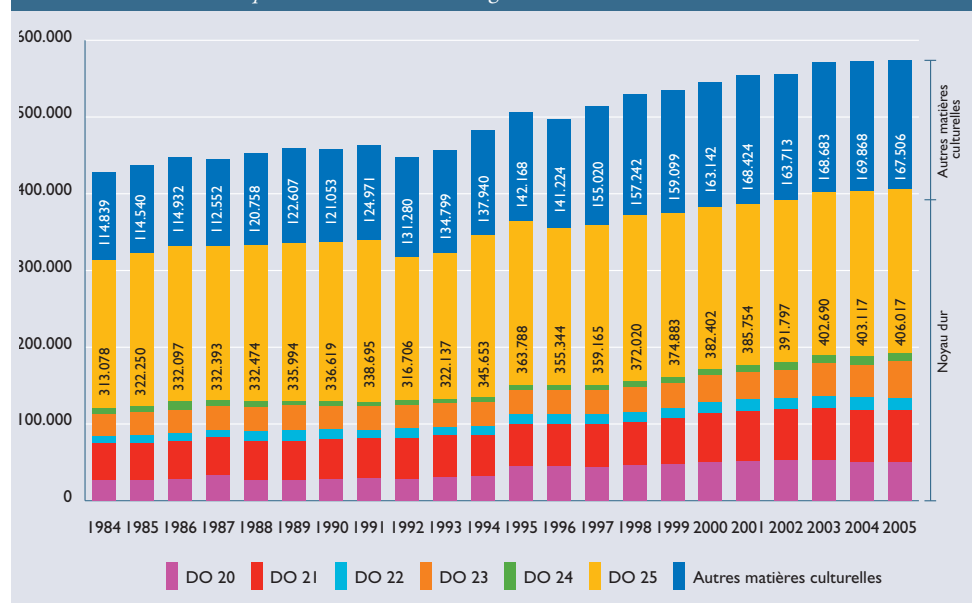
La culture ...

Les dépenses culturelles ont été présentées selon deux périmètres. Le premier périmètre considéré a été nommé « *noyau dur* » ; il est constitué exclusivement des DO consacrées aux matières purement culturelles (voir tableau p.6) Le second périmètre, nommé « *périmètre culturel* » est quant à lui constitué du noyau dur auquel s'ajoutent les Infrastructures culturelles, l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique, l'Enseignement artistique, et les Écoles d'architecture, ainsi que quelques activités particulières relevant du Secrétariat général.

Évolution globale des dépenses culturelles

En termes courants, les dépenses culturelles du noyau dur ont plus que doublé entre 1984 et 2005. En euros constants, elles ont été multipliées par 1,3.

Graph. 1 : Évolution des budgets culturels en K € de 2005



Les dépenses culturelles du périmètre complet, ont un TCAM² de 3,7%, légèrement supérieur à celui du noyau dur (3,5%). On conclut donc que les dépenses de certaines DO qui ne font pas partie du *noyau dur* ont une croissance supérieure à la croissance moyenne des dépenses des DO du *noyau dur*.

Évolution des dépenses culturelles par rapport au nombre d'habitants

Un premier ratio a été considéré, il est d'ordre démographique. En prenant comme référence le *noyau dur*, les dépenses culturelles (en € constants) par habitant ont évolué de 80 € en 1984 à 98 € en 2005. Lorsqu'on ajoute les DO du périmètre culturel, les dépenses par habitant atteignent 109 € en 1984 et 139 € en 2005.

Pour la période considérée (1984-2005), la croissance, en euros constants, des dépenses culturelles par habitant est inférieure à celles des dépenses culturelles (28% au lieu de 34%), ce qui représente un taux de croissance moyen des dépenses culturelles par habitant inférieur au taux de croissance annuel moyen des dépenses culturelles (1% au lieu de 1,6%).

... l'enseignement et la Communauté française

D'autres ratios ont ensuite été calculés afin de pouvoir observer l'évolution des dépenses culturelles par rapport à quelques grandeurs économiques. Pour chacun de ces ratios, des indicateurs statistiques de croissance et de variance ont été présentés.

Graph. 2 : Comparaison des budgets de la Communauté française - en K€ de 2005



Dépenses culturelles et dépenses d'enseignement

La part du *noyau dur* dans le total des dépenses de culture et d'enseignement représente en moyenne 7,2% entre 1984 et 2005. Elle est en légère augmentation : 6,8% en 1984, 7,6% en 2005. En élargissant le périmètre culturel, la part de la culture dans les dépenses d'enseignement et de culture passe de 7% à 10% en moyenne sur la période considérée.

Le taux de croissance annuel moyen de cette part de la culture dans les dépenses d'enseignement passe lui de 0,5% à 0,7% de 1984 à 2005. Ce qui signifie que les dépenses de culture ont évolué un peu plus fortement que celles d'enseignement.

Poids de la culture dans la Communauté française³

Entre 1994 et 2000, la part de la culture dans le total des dépenses de la Communauté française est stable ou en augmentation quasi chaque année aussi bien en prenant en compte le *noyau dur* que le périmètre culturel. À partir de 2001, elle diminue à plusieurs reprises. Pour remonter en 2003 et 2004 jusqu'à atteindre 5,5% en 2005. En 2005, elle diminue de 4,8% par rapport à l'année précédente. C'est la forte hausse de la dette directe de 2005 qui pourrait expliquer cette diminution.

Dépenses culturelles par rapport au PIB communautaire

Sur la période allant de 1984 à 2005, les dépenses de culture du « *noyau dur* » varient dans une fourchette de 0,33% (en 2004) à 0,43% (en 1985) du PIB communautaire, et s'établissent en moyenne à 0,37% de ce même PIB. Avec l'élargissement du périmètre culturel, ce ratio est compris entre 0,49% (en 1992) et 0,58% (en 1985).

Le ratio des dépenses culturelles par rapport au PIB communautaire est en baisse sur pratiquement toute la période. En d'autres termes, les dépenses culturelles croissent moins vite que le PIB de la Communauté française.

LES FLUX FINANCIERS DE LA CULTURE EN 2003 ET EN 2004

La deuxième partie de la présente édition analyse la manière dont les montants financiers sont affectés aux différents domaines, secteurs et sous secteurs de la Culture.

C'est en effet la particularité de cette approche d'examiner en détail les mouvements financiers réels qui ont effectivement eu lieu entre le Ministère de la Communauté française et les opérateurs culturels. Cette technique permet d'affiner les observations sur les répartitions de crédit selon un ensemble de critères d'analyse parmi lesquels l'importance comparée des opérateurs culturels, la marge de manœuvre dont dispose la Communauté, la répartition des crédits selon les secteurs d'activité, selon les grands axes de politique culturelle que la Communauté française développe (Action culturelle versus développement artistique), et selon la répartition géographique des opérateurs.

De façon pratique, on peut dire que ce bilan repose sur la notion de flux budgétaire, défini comme un montant financier que le Ministère de la Communauté française attribue à un bénéficiaire donné, via une allocation de base déterminée et pour un objet également déterminé.

L'analyse porte sur les secteurs de la Direction générale de la culture et du Service général de l'audiovisuel et des multimédias, c'est-à-dire les DO 20 à 25 qui représentent le périmètre dénommé **noyau dur**, dont on a retiré certains montants liés à des dépenses à caractère purement administratif ainsi que les dotations à la COCOF et à la RTBF.

Les opérateurs et les flux

Près de 4.800 opérateurs œuvrant dans la culture perçoivent des financements de la Communauté française pour des montants de 189.657 milliers d'euros en 2003 et 191.141 milliers d'euros en 2004, ce qui recouvre plus ou moins 15.000 flux par an.

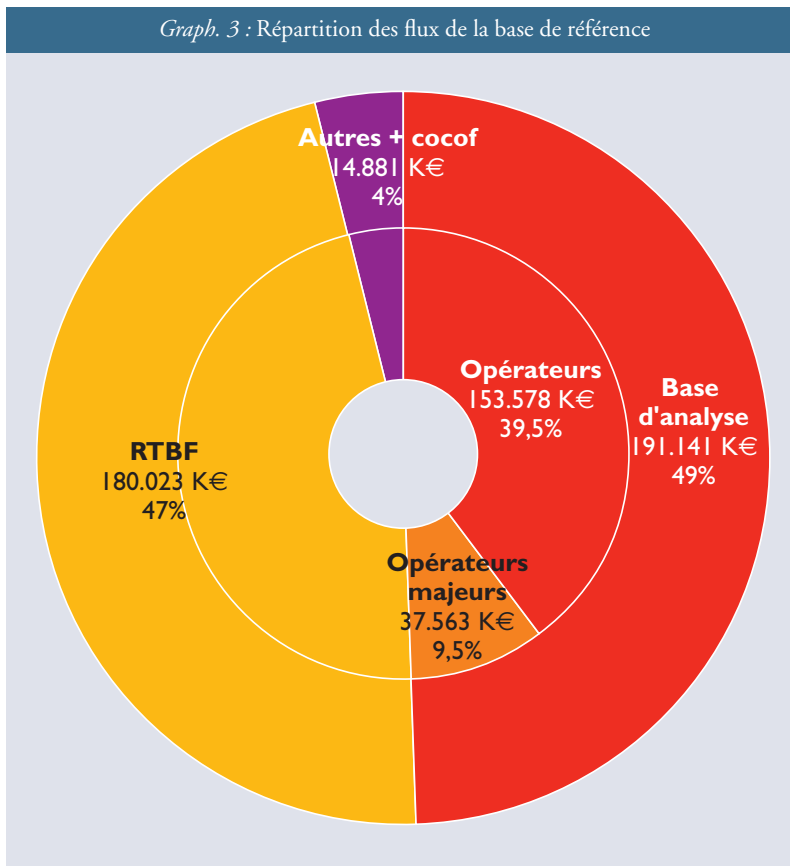
L'impact des opérateurs majeurs

Sur ces 4800 opérateurs, quelque sept d'entre eux considérés comme majeurs au regard des moyens budgétaires que la Communauté française met à leur disposition concentrent à eux seuls 20% de l'ensemble des dépenses répertoriées soit 35.500.000 € pour 2003 et 37.500.000 € pour 2004.

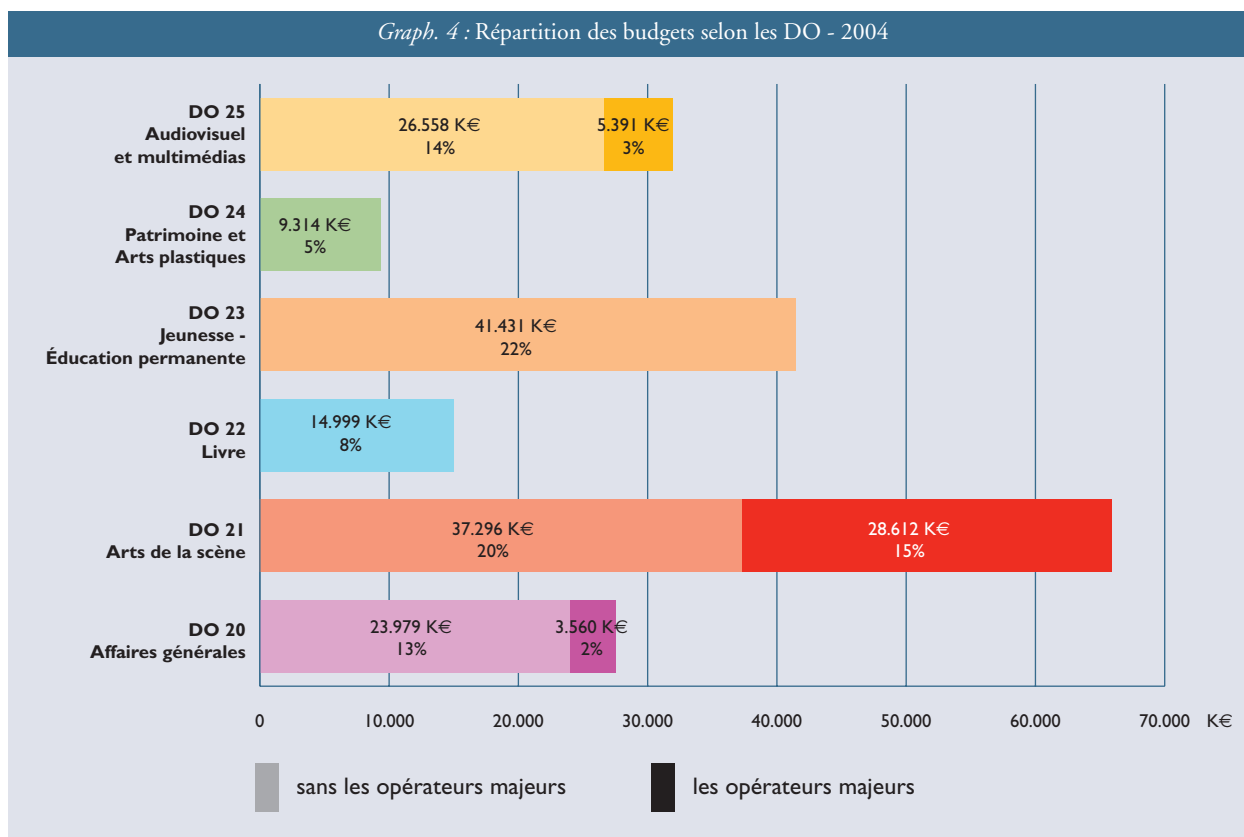
Ces opérateurs majeurs relèvent de trois divisions organiques (Voir tableau p. 4). Au-delà de leur poids global, leurs poids particuliers ont un impact certain sur leur secteur.

Ainsi, la DO 21 « ARTS DE LA SCÈNE » concentre cinq des sept opérateurs majeurs, lesquels consomment, à eux seuls, environ 43 % de ses crédits. Dans cette DO 21, la situation du *service de la Musique* est tout à fait éclairante puisque ses deux opérateurs majeurs consomment 75% de son budget. La DO 21 gère 35% des budgets de notre base d'analyse. Par contre, en excluant les opérateurs majeurs, elle ne représente plus que 20% de cette base, alors que la DO 23 « Éducation permanente » conserve sa part de 22%, puisqu'elle n'a pas d'opérateurs majeurs.

Graph. 3 : Répartition des flux de la base de référence



Il en résulte que, quelque soit, par ailleurs, la pertinence des subventions accordées, les marges de manœuvres du secteur pour mener des politiques nouvelles subissent de plein fouet l'importance financière de ces opérateurs.



Réglementations et marges financières

L'encadrement juridique des interventions de la Communauté est réparti en deux grandes branches : d'une part les dispositions réglementaires qui garantissent l'accès aux subventions à tous les opérateurs qui répondent à leurs conditions ; d'autre part l'existence de conventions ou de contrats-programmes qui assurent aux subventions une certaine forme de stabilité dans le temps pour autant que soient réalisés les objectifs définis par la Communauté.

L'évolution observée sur le long terme montre que les interventions soumises à réglementations sont en hausse, en passant de 70% en 1997 à plus ou moins 90% actuellement ; alors que celles sans aucune réglementation ou convention sont passées de 12% en 1997 à 5% actuellement. Ce qui implique, ici aussi, une diminution sensible des marges de manœuvre budgétaires.

Cette évolution peut s'expliquer par le contexte budgétaire difficile qui a d'ailleurs conduit le Gouvernement actuel à opter pour une politique de contractualisation en faveur des opérateurs pouvant être identifiés comme des pôles culturels et des références dans leur secteur de développement. Ce qui implique dans ces cas la stabilisation des interventions.

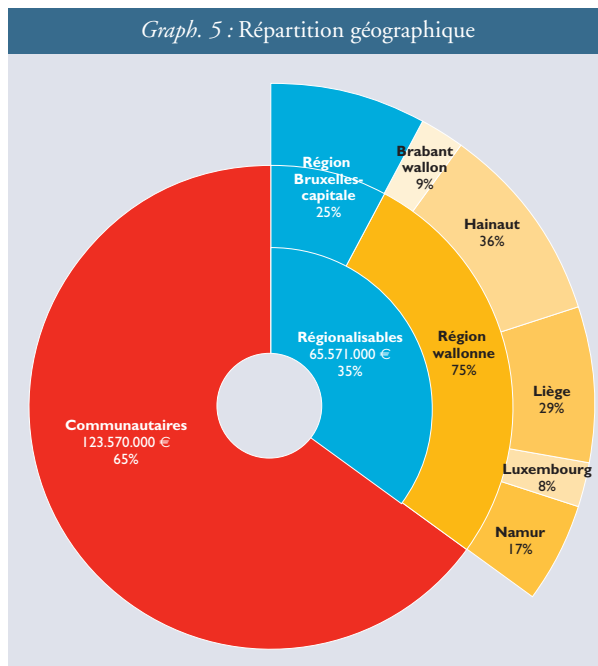
Divisions organiques du noyau dur		Les opérateurs majeurs
DO 20	Affaires générales	Le Botanique,
DO 21	Arts de la scène	Manège-Mons,
		Théâtre national de la Communauté française,
		Charleroi-Danse,
		L'Orchestre philharmonique de Liège,
		L'Opéra royal de Wallonie,
DO 22	Livre	
DO 23	Jeunesse - Éducation permanente	
DO 24	Arts plastiques	
DO 25	Audiovisuel et multimédia	La Médiathèque

La répartition géographique

Pour analyser comment sont distribués les moyens budgétaires entre les deux pôles géographiques complémentaires de la Communauté française, que représentent Bruxelles et la Wallonie, une méthode plus objective que celle des sièges sociaux, permet de répartir les dépenses allouées aux opérateurs selon que leurs activités ont une vocation « communautaire » ou « régionale ». En 2004, 65% des budgets sont « communautaires » et les 35% restant sont répartis, entre la Région wallonne et entre la Région de Bruxelles-Capitale, dans une proportion de 75 à 25%, correspondant aux équilibres établis antérieurement.

Les dépenses à vocation régionale

En Wallonie, c'est la province du Hainaut qui reçoit les budgets les plus importants. Par contre, lorsqu'on compare les interventions en fonction de la population par province, c'est celle de Namur, avec 19 à 21 € par habitant qui vient en tête, alors que le Hainaut perçoit, comme le Brabant wallon entre 13 et 14 € par habitant.



Action culturelle et développement artistique

Notre politique culturelle « balance » entre deux grands axes de politiques culturelles : celui de l'action culturelle, d'une part, dont l'objectif est de donner au plus grand nombre des outils d'expression ou de participation culturelle (c'est, en gros, tout le mouvement de l'éducation permanente) et celui du développement artistique, d'autre part, visant à cibler la qualité et l'excellence artistique des créateurs (artistes, metteurs en scène, écrivains, ...).

Les secteurs qui privilégient le développement artistique sont sans surprise les Arts de la scène et les Arts plastiques. A l'inverse, et tout aussi logiquement, l'Éducation permanente, les Affaires générales (intégrant le service des Centres culturels), avec le service des Centres culturels, et le Livre, avec le service des bibliothèques publiques, se consacrent principalement à l'action culturelle. Par contre, la DO Audiovisuel et multimédias a un profil plus partagé.

Globalement, l'analyse de cette polarisation montre une répartition des moyens budgétaires très équilibrée, ce qui prouve que le courant de l'action culturelle, présent dans l'action publique de la Communauté française depuis les lendemains de la guerre 40 – 45 a conservé son influence en regard de l'ensemble des dépenses et dans notre politique culturelle.

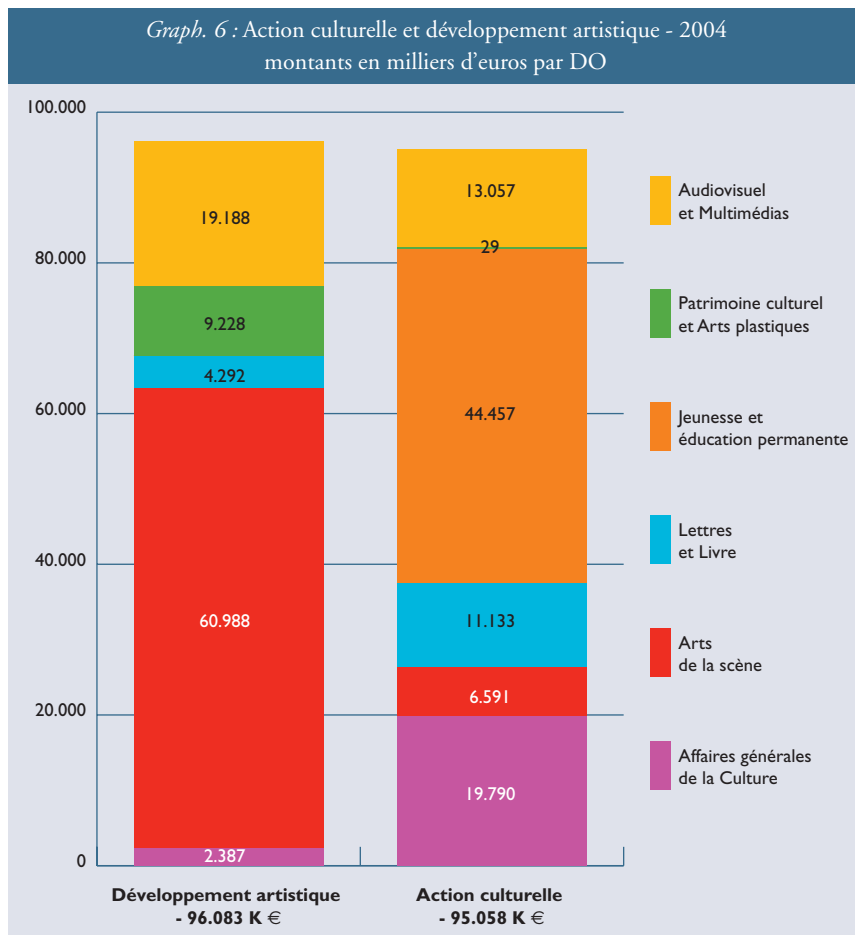


Tableau : Évolution des dépenses culturelles

		1984	1994	2005	TC global	TCAM
En K€ courants	Noyau dur	197.678	282.537	406.017	105%	3,5%
	Autres matières culturelles	72.521	112.754	167.506	131%	
	Périmètre culturel	270.199	395.291	573.523	112%	3,7%
	Enseignement	2.709.828	3.936.795	4.956.572	83%	
	Budget total de la CF		5.581.013	7.676.807	38%	
En K€ constants (2005)	DO 20 Affaires générales	26.195	31.407	49.926	91%	3,0%
	DO 21 Arts de la scène	48.558	53.891	68.657	41%	1,6%
	DO 22 Livre	8.775	12.207	15.597	78%	2,7%
	DO 23 Jeunesse - Éducation permanente	29.026	31.185	46.926	62%	2,2%
	DO 24 Arts plastiques	7.636	6.108	11.568	51%	1,9%
	DO 25 AV et multimédia	192.889	210.855	213.343	11%	0,5%
	Noyau dur	313.078	345.653	406.017	30%	1,3%
	Autres matières culturelles	114.839	137.940	167.506	46%	
	Périmètre culturel	427.917	483.587	573.523	34%	1,4%
	Enseignement	4.291.777	4.816.240	4.956.572	15%	
Budget total de la CF		6.827.644	7.676.807	12%		
PIB communautaire	75.113.237	93.476.507	114.693.193	53%		
Parts	Périmètre culturel / budget total de la CF		7,08%	7,47%	5%	0,3%
	Périmètre culturel / Culture + Enseignement	9,07%	9,12%	10,37%	14%	0,7%
	Part de la culture dans le PIB communautaire	0,57%	0,52%	0,50%	-12%	-0,6%
	Dépenses culturelles par habitant en € constants	109	121	139	28%	1,2%

RÉFÉRENCES

LE BILAN DE LA CULTURE, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, L'évolution des budgets culturels de la Communauté française, L'étude des flux financiers de la culture en Communauté française, Edition 2007, Ministère de la Communauté française, 136 pages.

SITES INTERNET

www.servicerecherche.cfwb.be
www.opc.cfwb.be

NOTES

- 1 Voir site Internet : servicerecherche.cfwb.be
- 2 Le TC global = la croissance globale du budget sur la période considérée ; Le TCAM = le taux de croissance annuel moyen ; la MTC = la moyenne du taux de croissance sur la période considérée.
- 3 Les budgets sont analysés depuis 1984, cependant, les comparaisons par rapport aux budgets globaux de la Communauté française ne sont possibles que depuis 1994, date à laquelle ses compétences n'ont plus bougé.